

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 12 octobre 2020

Question écrite urgente pour la suppression des panneaux de passage piéton illégaux en ville de Genève

Depuis plusieurs mois, des panneaux de passage pour piétons proposent une série de figurines féminisées, objets de mille moqueries à Genève et ailleurs, qui sont illégales.

Nos autorités devraient respecter la loi, elles ont un devoir d'exemplarité et ne peuvent exiger des autres ce qu'elles ne font pas.

La Ville de Genève, en modifiant par caprice ou, pis, par idéologie des panneaux de signalisation, viole la « Convention de Vienne sur la circulation routière », signée par la Suisse, qui interdit d'employer d'autres signaux, symboles ou marques définis par ladite convention. Qui plus est, la Ville de Genève, en ne demandant aucune autorisation à l'Office fédéral des routes (OFROU), viole notre Constitution fédérale. De plus, elle ne peut fonder son action sur une décision prise en catimini par la gauche, décision qui ne relève pas d'une décision populaire.

Dans les difficultés qui sont aujourd'hui les nôtres, cette initiative partisane est à mille lieues des préoccupations réelles de la population genevoise. Sans compter les coûts inutiles induits.

Enfin, la Ville de Genève s'appuie sur l'autorisation cantonale pour faire la sourde oreille aux nombreuses demandes du Conseil municipal.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) *Quels obstacles empêchent d'ôter rapidement ces panneaux de passage piéton du domaine public afin de se mettre en règle avec la loi ?***

2) *Pourrait-on envisager une vente aux enchères de ces panneaux afin de rembourser leur coût ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à ces questions.